

de 03/04/23 à 15h30

02

En tant qu'association Cabanes Inspirées domiciliée à Potelle et portant le projet d'habitat participatif.

Nous constatons dans le compte-rendu de l'arbitrage d'examen conjoint du 25 janvier 2023, que la hauteur maximum des constructions est abaissée de 7 m à 3 m pour le STECAL Nt1a sur Potelle habitat participatif.

Ce changement de hauteur est malheureusement incompatible avec le projet tel que présenté en 2022 et validé par les élus de la commune de Potelle en présence des concessionnaires et de la DDTM.

Pour la bonne réalisation du projet, nous demandons au commissaire enquêteur de passer à 5 mètres la hauteur maximum des constructions.

En dessous de cette hauteur, nous ne serons pas en capacité d'installer un projet avec des habitats permanents respectant une insertion architecturale, environnementale et paysagère comme par exemple des toitures à deux versants.

Vincent MUNOZ
Président de l'association

